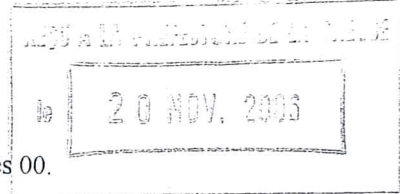


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **CEYROUX**

Séance du **11 novembre 2006**



L'an deux mille six, le 11 novembre à 10 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DAGUET Daniel, Maire..

Etaient présents : MM.

DAGUET, GAUJAL, MOREAU, LEMOINE, GASNET, PREVOST, JOYEUX,

Absents : Mmes RESCHE, HUET.

Nombre de conseillers	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	

Date de convocation :

20 octobre 2006

Date d'affichage :

20 octobre 2006

OBJET

Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse.

M. me MOREAU Valérie a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la Motion soumise à l'Association des Maire et Adjointes de la Creuse lors de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2006 Adoptée à l'unanimité

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal s'est prononcé sur cette motion :

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif - la ligne à Grande Vitesse Poitiers - Limoges - pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine - Châteauroux - Vierzon - Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret - Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzance - Evaux - Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de GUERET le et publication ou notification du



Pour extrait conforme,

